



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE  
SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre Membres.	de
Afférents Conseil : 17 En Exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18	au

L'An deux mille vingt, le 22 Septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS** : M. FOREST Laurent Maire, MME. ANGUITA Nathalie, MME FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DECRETTE Hugues, M. GAIRIN Jean-Edouard, MME ROMEO Pascale, M. DALL'ACQUA Christian, M. FATRAS Dominique, MME VIGNAUX Jacqueline, MME PRIZZON Eliane, M. BIRELOZE Laurent, M. JOUBERT Julien, M. BETH Alexandre, MME CLUZEL Céline, MME VAN EST Sylvie.

**EXCUSEE** :

MME MIGNOT Albane pouvoir à M. FOREST Laurent

**ABSENTE** : MME. BRATINA Maja

**Date Convocation :**  
15/09/2020.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Date Affichage :**  
16/09/2020

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Vignaux Jacqueline  
Approbation à l'unanimité du PV en date du 21/07/2020

64-

**OBJET : Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal dans le cadre des délégations permanentes**

M. le Maire explique que cela lui permet d'agir plus rapidement sans avoir recours à un conseil municipal, cela représente 25 délégations permanentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'ensemble des délégations consenties au maire.

65-

**OBJET : Approbation de l'Attribution de Compensation 2020 (AC) Sicoval**

M. Le Maire explique que l'AC est figée et diminuée des charges dues au Sicoval, exemple le Droit des sols et Voirie.

Le montant de l'AC pour Montgiscard en 2020 est de – 120 228.00€ payable en 2 fois en 2020.

Cette baisse exceptionnelle s'explique par une forte consommation de l'enveloppe de l'AC qui a été dédiée aux travaux de voirie.

Cette baisse sera en partie compensée par la dotation de solidarité communautaire la DSC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'attribution de compensation 2020 Sicoval.

66-

**OBJET : Acquisition pour l'euro symbolique de l'ancien bâtiment de la Maison Des Solidarités (MDS) du conseil départemental Haute-Garonne**

Pour mener à bien son projet, la commune souhaite acquérir au prix de 1 euro symbolique l'ancien bâtiment de la MDS, ce que le Département accepte afin de soutenir ces politiques partagées. Ce bâtiment sert l'intérêt général et favorise la vie associative de la commune

Cette parcelle section H 399 est d'une superficie de 1 056 m<sup>2</sup>.

Après rénovation ce bâtiment servira aux associations locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le projet d'acquisition pour l'euro symbolique,
- Autorise M. le Maire, à signer l'acte administratif

67-

**OBJET : Election des membres élus du CCAS : indication de la nature du scrutin utilisé (déroulement + PV)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le vote à bulletins secrets.

68-

**OBJET : Election des membres élus du CCAS : désignation de deux membres suppléants**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité au scrutin secret les candidatures de M. Fatras et Mme Cluzel

69-

**OBJET : Délibération commissions municipales à modifier manque « scrutin secret »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le vote à bulletins secrets

70-

**OBJET : Règlement intérieur conseil municipal**

M. Le Maire informe que le règlement intérieur du conseil municipal nécessite un ajout d'article sur le droit aux indemnités. Ce sera l'article 6 : ce droit signifie pour l'élu(e) une participation régulière aux différentes réunions (commissions, bureau, CM).

L'absence au-delà de 3 mois aura valeur de non droit aux indemnités.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité

71-

**OBJET : Acquisition commerce tabac presse dans le cadre du contrat Centre-bourg**

Dans le cadre du contrat centre bourg, la commune s'est positionnée pour l'acquisition d'un bien immobilier utilisé actuellement en tant que commerce multi-services.

Un commerce de tabac presse de 106 m<sup>2</sup> + 56 m<sup>2</sup> réserve et 3 places de parking.

A l'étage un appartement de 110m<sup>2</sup> et à côté un appartement de 75m<sup>2</sup>, valeur locative totale de 2000.00€/mois.

Valeur d'achat confirmé par les Domaines 330 000.00€ TTC.

La subvention de la région se montera à 80 000€ pour le maintien d'un commerce de proximité (pass-proximité).

Afin d'éviter un changement de destination du bâti et favoriser le maintien de ce commerce essentiel de proximité en centre-bourg.

Le sous seing privé signé à l'étude notariale de Montgiscard.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à la majorité et une abstention Mme Vignaux Jacqueline.

72-

**OBJET : Taxe aménagement majorée à 8%**

Cette taxe est appliquée sur un bien nouveau et affectée aux infrastructures nouvelles et investissement d'équipements sur la commune.

Par conséquent il est demandé au Conseil Municipal, de fixer pour la part communale de la taxe d'aménagement, un taux de 8% sur les zones UA.UB.UBa.UBb.UCa.UCb et UE.

La taxe est majorée avec modération et dans le but d'amélioration du cadre de vie. M. le Maire propose de passer de 5 à 8% pour financer les cheminements doux et les aménagements de sécurité et de signalisation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité :

- Approuve la majoration de la taxe d'aménagement à 8% sur l'ensemble de la commune et maintien de 11% sur la zone En Rouzaud (UEa).

73-

**OBJET : Rétrocession colonnes enterrées La Roca**

Cette parcelle représente 28m<sup>2</sup> elle appartient à Altéal et sera cédée à la commune.

Ces colonnes ne servent actuellement qu'à 10 logements, elles seront accessibles aux 49 logements de la Roca. C'est le service déchets du Sicoval qui prendra contact avec les résidents pour le fonctionnement et la distribution des badges en organisant une réunion de quartier.

Cet accès évitera le passage du camion dans le lotissement.

Ces colonnes peuvent recevoir 5 000 litres et sont dimensionnées pour 100 familles (50 litres x100).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité

74-

**OBJET : Règlement intérieur du cimetière municipal**

Dans le règlement du cimetière l'article 6 pose problème, cet article doit être retiré et remplacé par l'article 22.33 CGCT.

Le cimetière est un équipement communal et il faut le dimensionner à la taille de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité

75-

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2020**

Le Trésor Public exige les taux en % et non en euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h21

22/09	LISTE EMARGEMENT	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne		
3	M. PUYDEBOIS Yves		
4	Mme. ANGUITA Nathalie		
5	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
6	M. DECRETTE Hugues		
7	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
8	Mme. BRATINA Maja		
9	M. BIRELOZE Laurent		
10	Mme ROMEO Pascale		
11	M. GAIRIN Jean-Edouard		
12	M. JOUBERT Julien		
13	M. DALL'ACQUA Christian		

14	M. BETH Alexandre		
15	M. FATRAS Dominique		
16	Mme. CLUZEL Céline		
17	Mme. MIGNOT Albane	M. FOREST Laurent	
18	Mme. PRIZZON Eliane		
19	Mme. VAN EST Sylvie		